ROUBAIX

REDACTION : 29, Rue Pauvrée. Tél. 3-51
DEPOT GENERAL : 42, [illegible]

Le Préfet contre le Maire

IL ANNULE L'ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LES EXPULSIONS DE LOCATAIRES

Le Préfet du Nord a adressé au Maire de Roubaix la lettre que voici :

« Monsieur le Maire,

« Vous m'avez transmis des expéditions de votre arrêté du 12 mars 1923 aux termes duquel « toute mesure qui aurait pour conséquence de priver d'abri des personnes ou leur mobilier est interdite sur le territoire de Roubaix ».

« Ainsi que j'ai fait observer tout récemment à votre collègue de Lille qui avait adopté la même attitude, un arrêté municipal dont l'application constituerait un obstacle à l'exécution de décisions judiciaires est tout à fait illégal.

« J'ai donc prononcé l'annulation de votre décision, me réservant de prendre toutes mesures propres à éviter les expulsions de locataires sans sortir de la légalité et d'autre part, de fournir, en cas de besoin, des abris provisoires aux personnes contraintes de quitter leurs logements.

« Veuillez agréer, etc. ».

« Le Préfet du Nord, MORAIN »

Ainsi les propriétaires pourront faire procéder à l'expulsion de leurs locataires, dans la mesure où la loi les autorisera à user de ce procédé ; mais le Préfet déclare qu'il prendra lui-même « toutes mesures propres à éviter les expulsions de locataires sans sortir de la légalité »... et d'autre part, « de fournir, en cas de besoin, des abris provisoires aux personnes contraintes de quitter leurs logements ».

Reste à savoir ce que l'administration supérieure entend par des mesures qui ne sortent pas de la légalité, et, surtout, par les « abris provisoires » dont il est question. Nous aurons lieu d'y revenir bientôt.

De la manière de « percevoir » et de celle de ne pas s'en faire...

Nous avons protesté déjà, nous faisant l'écho des plaintes du public, contre le sans-gêne des percepteurs. Ces plaintes ne sont que trop justifiées. Ce n'est déjà pas si agréable de payer des contributions et d'être par surcroît, obligé de se déranger pour le faire !... Mais les percepteurs sont tenus d'observer la loi ; leur rôle est de « percevoir » : ils perçoivent. Ce que nous leur reprochons n'est donc pas de percevoir — bien que nous les verrions plus volontiers s'ils ne percevaient pas... — mais c'est de percevoir dans des conditions tellement désagréables que l'administration a estimé nécessaire de mettre à leur disposition, dans l'immeuble de la rue Nain, un local parfaitement aménagé — et qu'ils n'en veulent pas :

Les raisons de leur refus sont des raisons strictement personnelles, car aucune raison de service ne saurait motiver leur préférence à rester chez eux. On nous faisait remarquer que l'hiver n'était guère favorable au transport des services de perception rue Nain. Grave entreprise, en effet, car l'humidité de la rue ne va pas sans inconvénient pour qui craint les rhumes de cerveau. Mais s'il est vrai pour les percepteurs qu'il vaut mieux rester au coin de son feu que de traverser la ville pour se rendre à son bureau, le dommage n'est pas moins grand, à beaucoup près, pour les contribuables qui sont obligés de faire « la queue » pendant quelques quarts d'heure, sur le trottoir, en attendant leur tour.

En tout cas, nous voici au printemps et la neige n'obstrue plus les rues. Il s'agit maintenant de savoir si MM. les percepteurs sont disposés à prendre possession des bureaux mis à leur disposition, ou si les bureaux installés rue Nain, aux frais des contribuables, demeureront vides et n'auront donné lieu qu'à une dépense inutile.

JE SAIS TOUT de mars se trouve en retard de quelques jours. Ce numéro, qui va paraître incessamment, contient de remarquables articles sur l'avenir du **Vol à Voile**, sur les **Hauts Parleurs en T. S. F.**, sur **l'Industrie du Charbon dans la Ruhr** et une très dramatique chasse à l'éléphant dans la Jungle Indo-Chinoise. 2519.

La Défense des Locataires

Le syndicat des locataires organise pour dimanche 25 mars, à 10 heures du matin, salle Dubus, rue des Champs une grande conférence publique avec le concours des citoyens A. Inghels, député ; J. Dormoy, député ; Blémant, avocat, qui traiteront de la situation des locataires. La Bourse du Travail de Roubaix et ses syndicats s'associent entièrement à l'énergique campagne menée par le syndicat des locataires, contre la rapacité toujours plus grande des propriétaires et contre les arbitraires et inhumaines mesures qui seraient tentées pour jeter sur le pavé des familles entières de malheureux travailleurs.

Ils invitent donc tous les syndiqués à assister nombreux à la réunion et à démontrer ainsi leur complète solidarité avec les organisateurs de la réunion, dans l'œuvre de défense sociale qu'ils ont entreprise.

Tous dimanche prochain à 10 heures du matin, salle Dubus, rue des Champs. — Pour la Bourse du Travail de Roubaix et environ (C. G. T.) : le secrétaire, H. LEFEBVRE.

EN MOTOCYCLETTE SUR UN TROLLEY!

Un fil de trolley s'étant cassé, à l'angle de la rue Neuve et du boulevard Gambetta, avant-hier soir, un agent resta de service à cet endroit pour interdire le passage. Il ne put cependant éviter qu'un motocycliste, M. Duforeau, de Luingne (Belgique), ne vint se jeter avec sa machine sur le dangereux fil. La rencontre n'a eu heureusement d'autre résultat qu'une chute, sans gravité, du jeune homme et de sa machine.

BRUTALITES

Mme Derick, demeurant 193, rue des Longues-Haies, passait boulevard de la République, avec un ami, Alfred Turpin, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseaux lorsqu'une discussion éclata entre les deux promeneurs. L'homme bouscula son interlocutrice, qui tomba sur la chaussée.

M. le docteur Desbonnets, mandé, ordonna le transfert d'urgence à l'hôpital de la jeune femme, celle-ci se trouvant dans une position intéressante. Elle a cependant quitté l'établissement hier, le médecin du service n'ayant pas, exprès examen, jugé son état inquiétant.

TROP TARD !

Mme Vandamme, cabaretière, rue de Lannoy, 273, a fait l'objet d'une contravention pour n'avoir pas fermé son établissement à l'heure réglementaire.

NUMEROS INVICIBLES

M. Nivesse, chauffeur d'auto, demeurant à Tourcoing, rue du Blanc-Seau, 229, s'est vu dresser contravention parce que les numéros d'avant et d'arrière de sa machine étaient invisibles.

FUNERAILLES D'UN MUTILE

Le Conseil d'administration de l'Union des mutilés prie les membres disponibles d'assister aux funérailles du camarade Oscar Trenchant, décédé des suites d'une maladie contractée au front qui auront lieu le jeudi 22 courant, à 8 heures, rassemblement à la maison mortuaire, rue Eugène-Guillaume, 13 à Wasquehal, à 7 heures 45.

MUTUELLE des ANCIENS COMBATTANTS D'ORIENT

La Commission invite tous les anciens militaires des armées d'Orient, de Roubaix, Wattrelos, Leers, Lannoy, Hem, Croix, Wasquehal et Mouvaux à assister nombreux à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain 25 mars à 10 heures précises au siège de la société 28, rue Pauvrée (café Paudore). Ordre du jour : Lecture des statuts de la S. S. M., questions diverses très intéressantes, votes divers.

Le trésorier se tiendra à la disposition des membres à partir de 9 h. 30 pour percevoir la cotisation de mars et remettra à chacun la carte de pharmacie.

Les nouvelles adhésions seront reçues par le secrétaire après la réunion.

EXPOSITION DES COMMERÇANTS DE L'EPEULE

Les « Amis de l'Epeule » ont le plaisir d'annoncer que l'exposition annuelle du printemps aura lieu les dimanche 25 et lundi 26 mars.

Les commerçants de ce populeux quartier stimulés par le succès qui couronne leurs efforts dans toutes les manifestations artistiques de ce genre, feront cette année ont ce qui est en leur pouvoir pour charmer par la fraîcheur et l'éclat de leurs étalages, les nombreux promeneurs qui ne manqueront pas de venir admirer les mille et une fantaisies que la saison nouvelle a apportées.

COURS D'HYGIENE

Le cours d'hygiène (infirmières) se fera aujourd'hui mercredi 21 courant, à 19 h. 30 très précises, au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

LES FUNERAILLES SOLENNELLES DES MORTS GLORIEUX

Le « Souvenir Français » organise pour aujourd'hui mercredi, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des militaires : Paul Braque, soldat, 42me tirailleur rue d'Alger prolongée, cité Saint-Eloi, 6, membre de la chambre syndicale des entrepreneurs de plomberie zinguerie ; Auguste Schamp, soldat 43me d'Infanterie, médaille militaire, croix de guerre, rue du Fort, 2, Poullet, 3 ; Florentin Six, soldat 5me rain des équipages boulevard Beaurepaire, 22. Réunion au dépositoire à 2 heures.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Marie Adam, rue de Lannoy, 334. — Florimond Demulier, rue de Condé. — Marc Masurel, rue Henri Bossut, 1. — Andrée Rousseaux, rue de l'Alma. — Marcel Dermaut, rue Claude-Lorraine, 22. — Georges Lemaillez, rue du Curé, 13. — Charles Grétou, rue Basse-Masure, 65. — Yvonne Vanhaesebrouck, rue des Arts, 208.

PUBLICATIONS. — Etienne Laper et Julia Loore, confectionneuse. — Herman Dumont, représentant de commerce et Marcelle Maes, employée de banque. — Joseph Motte, filateur et Mathilde Cavrois, s. p. — Jérôme Vandermeersch maréchal ferrant et Adrienne Pelpe, s. p. — Arthur Bemmerie, peigneur et Blanche Brasseur, soigneuse. — Marius Péducelle, mineur et Zoé Toussaint, peigneuse. — Gustave Delsens, employé et Jeanne Antons, dévideuse.

DECES. — Camille Lallier, 39 ans, rue Jules-Guesde, 250. — Augustine Dupont, 75 ans, rue Blanchemaille, 37. — Céline Valès, 44 ans rue de la Vigne, 27. — Félix Coulon, 39 ans, rue Marceau, 8.

A quoi rêvent les jeunes filles !

A quoi rêvent-elles, toutes, si ce n'est à l'avenir, au futur foyer, au mari désiré ?

Mais pour le conserver, toujours empressé ce mari, ne devrez-vous pas vous garder jeune et jolie. Il faudra savoir allier les soucis du ménage à l'habileté de ne pas trop se fatiguer, car la fatigue vieillit et enlaidit.

Aussi quelle responsabilité pour celle qui vous instruit si elle vous apprend l'ancienne et fatigante méthode de lessivage avec ses accessoires périmés qui s'appellent le savon en barre, la brosse et le battoir, alors qu'en vous enseignant la méthode nouvelle de lessivage familial avec **RINSO**, elle vous épargnera soucis et fatigue.

RINSO, le merveilleux savon en granules fera votre lessive tout seul, sans bouillir et sans frotter.

Aussi, hâtez-vous de l'acheter ; il est en vente dans toutes les bonnes maisons.

9847

WATTRELOS

CONTRAVENTION. — Procès-verbal de police a été dressé à Cyrille Depuydt, d'Herseaux, pour défaut de lanterne à son vélo.

ON NE PASSE PAS. — En raison des travaux à exécuter pour la réfection de la voie ferrée de la ligne d'Orchies à Tourcoing, au passage à niveau de la rue du Sapin-Vert, à Wattrelos, la circulation sera interrompue aujourd'hui mercredi, de 10 à 16 heures, sur le chemin d'intérêt commun n. 91, entre la place du Sapin Vert et le Crétinier.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin d'intérêt commun n. 112, chemin de Mont-à-Leux, le boulevard des Couteaux, le boulevard de Metz, les rues de Cartigny et du Crétinier ou par le chemin d'intérêt commun n. 112, chemin de Mont-à-Leux, les rues de la Martinoire, du Ballon, des Fleurs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la Mairie de Wattrelos le mardi 27 mars, de 14 à 17 heures, pour recevoir les réclamations sur le rôle général des contributions foncières et des patentes de l'année 1922, dont les avertissements ont été remis aux contribuables dans le courant de février.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Demain jeudi, consultation de nourrissons à l'école de filles de la rue de Tourcoing, à 9 heures et à l'école de garçons à la Baillerie, à 14 heures 30. Des billets de tombola seront délivrés aux mamans qui présenteront leur enfant.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA GAULOISE ». — Ce soir, mercredi, à 19 h. 30, réunion du Comité et de la Commission technique. A 20 heures, répétition générale au cours de laquelle sera définitivement close la liste de la section de concours ; une première séance de sélection et de classement auront lieu incessamment.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Henri Debucois, rue de la Martinoire, 384.

Publications. — Joseph Lambre, sous-brigadier des douanes et Sidonie Caron, demoiselle de magasin.

CROIX

RETOUR DE CORPS. — Vendredi, arrivera en gare de Croix, le corps du soldat Henri Verbecke du 127e R. I., exhumé de Chartres, réclamé par M. Verbecke, rue Jean-Jaurès, cour des Deux Moulins.

ETAT-CIVIL. — Publications. — Jules Pottier, chauffeur et Marie Florin, ménagère. — Armand Kints, manœuvre et Marie Kestremond, bobineuse. — Louis Pouillé, domestique et Germaine Peelman confectionneuse. — Albert Liévin, ajusteur et Léontine Caron, couturière. — Marcel Verharme, peintre et Marie Glorieux, cordelière. — Fernand Leclercq, plafonneur et Mathilde Vanthourout, doubleuse. — Louis Verhelst, layetier et Bertha Thibaut, bambrocheuse.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la briqueterie Urbain Virnot l'ouvrier Henri Declercq, 18 ans, demeurant à Aveighem (Belgique), s'est blessé dans le dos en déchargeant des sacs de chaux. Il en est résulté une entorse interépineuse de la région médio-dorsale. 12 jours de repos Docteur Butin.

— A la manufacture de St-Gobain, Louis Demay, 45 ans, rue de Marcq, à Wasquehal, a été blessé au côté droit par la tête d'un rivet en déplaçant un tonneau. Contusion thoracique et pleurite traumatique à droite. 15 jours de repos. Docteur Butin.

— A l'entreprise Briart à l'usine de St-Gobain, le terrassier Aggar Sarbi, 32 ans, s'est blessé au pied gauche en travaillant avec une bêche. Coupure superficielle du pied gauche nécessitant un repos de 12 jours.

IMPOT SUR LES REVENUS ET BENEFICES COMMERCIAUX. — Des formules de déclaration de revenu, bénéfices, salaires réalisés en 1922, sont à la disposition des intéressés à la Mairie, 2e guichet. Dernier délai de déclaration, 31 mars. Les déclarations sont à envoyer à M. Pierret, contrôleur des contributions directes, 8, rue Mehl, à Lille.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Oscar Trenchant, 48 ans, rue Eugène-Guillaume, 15.

LANNOY

AUX MUTILES ET REFORMES

Les bénéficiaires de l'art. 64 de la loi du 31 mars 1919 pour soins gratuits aux victimes militaires peuvent se présenter dès maintenant à la mairie pour retirer le nouveau carnet de bons médicaux et pharmaceutiques destiné à remplacer celui actuellement en service et qui cessera d'avoir cours à partir du 1er avril prochain.

Les intéressés doivent se munir de leur certificat de réforme, du livret ou titre de pension et du carnet de bons.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu le jeudi 22 mars, à 14 heures, Ecole des filles, rue des Ecoles.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Victorine Bariseau, 73 ans, Hospice.

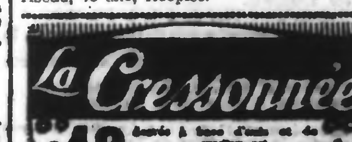

FOREST

Mort subite du garde-champêtre

Mardi matin, vers neuf heures, est décédé subitement en son domicile, 35, rue Principale, M. Edouard Cardon, 75 ans, garde-champêtre de la commune depuis plus de trente ans, titulaire de la médaille militaire de 1870-71, et de trois médailles d'argent du Ministère de l'Intérieur, en récompense des bons services rendus au Gouvernement.

M. Cardon, très connu dans le canton de Lannoy, sera regretté parmi toute la population.

Le Conseil municipal, réuni d'urgence, a décidé de prendre à sa charge les frais des funérailles, qui auront probablement lieu vendredi 23 mars, à neuf heures.

CONTRIBUABLES A VOS POCHES. — Le Percepteur de Lannoy se tiendra à la disposition des contribuables, jeudi 22 mars à la mairie, de 8 à 10 heures, pour percevoir les contributions et taxes assimilables.

TOUFFLERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Deroubaix frères, fabricants de biscuits, rue de la Douane, M. Maurice Delhoute s'est coupé la paume de la main droite : 20 jours de repos.

UN CARROUSEL ATTELE. — On annonce pour le 8 avril prochain, l'organisation d'un grand carrousel attelé, qui se déroulerait sur la place de la République, au profit des œuvres de bienfaisance. Aux organisateurs d'autres manifestations du même genre de prendre date.

ETAT CIVIL. — Publications. — Norbert Cappeler, tondeur, et Marie Leclercq, bambrocheuse. — Marcel Casqueveaux, ébéniste, et Marie Slim, tisserande.

Décès. — Marie Trébout, 59 ans, rue de Roubaix, 167.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 3-85

La dernière journée du Congrès Commercial

Des vœux importants y ont été présentés

Le grand Congrès commercial organisé par l'Union Intersyndicale des Groupements commerciaux de l'arrondissement de Lille, avec le concours de l'Union Syndicale des commerçants de Tourcoing et de ses cantons s'est poursuivi hier mardi, par la présentation des vœux adoptés la veille.

Un banquet fut tout d'abord offert aux congressistes, dans la salle de l'Hôtel Cornet, 4, Place de l'Hôtel de Ville. A la table d'honneur avaient pris place MM. Taffin président de l'Union Intersyndicale de l'arrondissement de Lille, Daniel Vincent, des Rotours et René Lefebvre, députés du Nord, Gimat, conseiller de Préfecture, etc.

A l'heure des toasts, M. Daniel Vincent, montra qu'il avait toujours défendu la cause du petit commerce et déclara qu'il continuait plus que jamais à les soutenir.

Un vivat fut chanté en l'honneur de M. Daniel Vincent.

A 15 heures, a lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, l'assemblée plénière, sous la présidence de M. Taffin, ayant à ses côtés MM. Daniel Vincent, des Rotours René Lefebvre, députés, les présidents et secrétaires des Unions Commerciales de la région de Lille.

M. Taffin, félicite les nombreux commerçants de Tourcoing et des communes, de leur bonne union, pour faire triompher leurs revendications ; il fait les éloges des membres présents et de l'Administration, ainsi que des chefs des groupements commerciaux. Il félicite tout spécialement M. Daniel Vincent, ancien ministre du Travail d'hier et celui de demain, d'avoir déposé sur les bureaux de la Chambre un projet de loi pour la défense du petit commerce et des travailleurs.

Il donne ensuite lecture des lettres d'excuses de MM. Delsalle, Grousseau, Pasqual, députés ; Potié, sénateur ; Morain, Préfet du Nord ; Macarez, Lebas, Vandame, Levasseur, Loucheur, députés. M. Taffin dit que M. Dron, sénateur, l'a assuré de toute sa sympathie.

Suivent les vœux émis par M. Courouble.

Les vœux

SUR LA PROPRIETE COMMERCIALE. — Ce vœu demande :

1. Liquidation du droit de priorité en prenant pour base de durée du bail celle qu'avait le bail en cours au 1er août 1914 ; 2. Adoption de l'article additionnel proposé par M. René Lefebvre : « Les baux à usage de commerce ou d'industrie ne pourront avoir une durée inférieure à cinq années. Au cas de bail verbal, les cinq années courront à dater de l'enregistrement du bail. Les baux verbaux seront comme les baux écrits, soumis à toutes les prescriptions de la présente loi. »

En effet, les dispositions de la proposition, dont le droit essentiel de priorité est basé sur la longueur du bail expiré, pourraient être pratiquement inexistantes si l'on ne supposait pas un minimum pour les baux à constituer postérieurement à cette promulgation.

Demande en outre que le droit de priorité s'exerce à chaque renouvellement du bail.

ASSURANCES SOCIALES. — Par ce vœu les Congressistes demandent instamment au Parlement de mettre à bref délai en discussion le projet de loi sur les assurances sociales.

SUPPRESSION DU CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS HOTELIERS. — Le Congrès demande la suppression totale de l'impôt sur le chiffre d'affaires et, en attendant sa suppression, demande que le classement des établissements publics en plusieurs catégories soit supprimé et remis dans le droit commun.

ECONOMATS PATRONAUX. — Ce vœu, émis par M. Maréchal, souhaite que les industriels du Consortium se conforment aux prescriptions de l'article 419 du Code penal, interdisant la hausse ou la baisse du prix des denrées et marchandises, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait dû déterminer la concurrence naturelle et libre du commerce.

LA QUESTION DE LA LICENCE. — Le Congrès réclame : 1° le vote de la proposition de loi proposée par M. René Lefebvre et sanctionnant l'article 10 de la loi de 1915, réprimant l'accaparement des débits, telle qu'elle est actuellement rapportée et qui est absolument indispensable, la loi sans cette sanction étant inopérante ;

2° L'adoption définitive par la commission du commerce de la première partie de la proposition interdisant la main-mise des propriétaires ou des brasseurs sur les licences ;

3° La suppression de toutes clauses de bail, ou conventions annexes au bail, obligeant les locataires de prendre chez le bailleur les fournitures qu'il plaît à ce dernier de lui imposer.

Réprouve toutes ces mesures d'accaparement qui constituent une atteinte à la liberté du commerce et par conséquent une menace pour tous les commerçants en général.

INDEMNISATION DES FONDS DE COMMERCE SINISTRES PAR FAITS DE GUERRE ET DROITS A LA PROROGATION DU BAIL SUR L'IMMEUBLE RECONSTRUIT. — Le Congrès, après avoir entendu l'exposé des dispositions de la proposition de loi déposée par M. René Lefebvre sur la réparation des fonds de commerce en pays envahi et les explications de Me Spriet, avocat de la Fédération, approuve dans son ensemble les dispositions de cette proposition et demande à ses représentants au Parlement de la faire triompher. Réclame l'adjonction des deux points suivants :

1° Conformément à la jurisprudence déjà obtenue, et aux dispositions de l'article 6 de la loi du 26 octobre 1919, que le droit de juger la possibilité ou l'impossibilité de se rétablir dans les lieux loués après leur reconstitution soit réservé aux commerçants; 2° Que les droits des locataires n'ayant plus trois années de bail à courir au moment de la détérioration ou de la destruction de l'immeuble et qui ne peuvent bénéficier des dispositions de la loi du 26 octobre 1919, soient également protégés par la loi.

CARNET DE COUPONS. — Le Congrès émet le vœu qu'un carnet dit du contribuable, unique, individuel et matriculé soit établi, que ce carnet contienne l'inscription de tous les revenus, mobiliers, immobiliers, au bénéfice de son titulaire, afin d'obtenir un contrôle moins coûteux, tout en empêchant les fraudes, que des sanctions très sévères soient édictées contre les individus ou Sociétés qui ne s'y soumettraient pas ou chercheraient à en fausser l'application.

EGALITE FISCALE. — Que, quelle que soit la profession, il y ait à bénéfice égal, impôt égal et que les moyens de perception soient identiques dans tout le pays tant pour les significations que pour les poursuites.

Que pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux résultant d'une déclaration de chiffre d'affaires annuel, il soit établi un seul coefficient unique par profession applicable dans toutes les régions sans qu'il puisse être modifié ou dépassé par n'importe quel service.

Que les artisans et façonniers soient assimilés à l'impôt sur les salaires et que, en aucun cas, un commerçant en boutique ne puisse être par les contributions, assimilé aux artisans.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — 1. Que la taxe sur le chiffre d'affaires soit perçue une seule fois à la base à un taux approprié aux nécessités du trésor ; et qu'une taxe de même importance soit appliquée aux marchandises importées ;

2. Qu'en cas de retard dans la déclaration du chiffre d'affaires mensuel, un rappel soit envoyé à l'assujetti avant toute poursuite quelqu'elle soit.

IMPOTS SUR LES BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. — Que l'abattement à la base des impôts cédulaires sur les salaires et bénéfices de toutes ces professions soit identique et fixé d'après le minimum reconnu nécessaire pour assurer l'existence de l'assujetti et, le cas échéant, des membres de sa famille.

TAXE DE LUXE. — Que la taxe de luxe soit supprimée ou tout au moins par mesure transitoire ramenée d'une manière générale à 3 %.

Après l'adoption de différents vœux demandant : 1° L'interdiction des opérations dites « boule de neige » ; 2° L'interdiction de l'emploi des timbres, dits « timbres-primes » ; 3° Le rétablissement de l'heure d'été, le Congrès a adopté à l'unanimité le projet de remaniement fiscal qui lui est présenté et charge ses mandataires au Parlement de le défendre et de le faire aboutir.

Le Congrès s'est terminé par un discours de M. René Lefebvre, qui a promis de défendre à la Chambre les intérêts des commerçants et par une allocution de Me Spriet avocat au barreau de Lille, qui a parlé en faveur de la liberté commerciale.

Une fillette noyée dans une cuve

Hier, vers 11 heures 30 du matin, pendant que M. Courbet Anatole, facteur des postes, demeurant rue du Clinquet, 33, était occupé à bêcher son jardin, et que sa femme était partie à la boucherie voisine, sa fillette, Yvette Courbet, âgée de 20 mois, tomba dans une lessiveuse, que la mère avait laissée dans la cuisine.

C'est à son retour qu'elle constata le terrible accident. Le père n'avait absolument rien entendu. Malgré les soins empressés des parents, l'enfant ne donna plus signe de vie. Une enquête est ouverte par M. Maréchal, commissaire du 4e arrondissement.

Une mort subite

Le nommé Métaphin Ernest, 73 ans, préparateur en teinture, 82, rue Pasteur, passant hier, à 8 heures, rue du Château, se sentant indisposé, il est entré au N. 47 de cette rue, chez Mme Demeyer, marchande de vins, et a demandé un peu de café. Au même moment, il s'affaissa et expira aussitôt. M. le docteur Rossey, qui avait été requis, n'a pu que constater le décès qu'il attribue à une hémorrhagie cérébrale. Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Auto coupée en deux par le tramway Mongy

UN BLESSE

Hier, à 9 heures, M. Wattine André, rentier, à Croix, 184, rue Jean-Jaurès, passant en automobile rue du Halot, fut pris en écharpe par le tramway Mongy. L'auto a été renversée, ainsi que M. Wattine; les deux roues avant, détachées du corps de l'auto, sont restées en dessous du tramway.

Relevé par des passants, M. Wattine a été ament au poste central de police par un automobiliste de passage. Il reçut les soins de M. le docteur Huriez, lequel a constaté des plaies au menton, au cou, au nez et à la main droite, heureusement, sans gravité. L'auto est hors d'usage.

M. Maréchal, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

Ivresse, rébellion et opposition à arrestation

Pour ivresse, rébellion et opposition à arrestation, M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé procès-verbal contre Vanhoutte Emile, à Wattrelos, carrière Delvas ; Fagnies Arthur et Crèves Cyrille, rue des Trois-Pierres, et Verhelst Hélène, rue Parmentier.

UN EXTRADE

Les gendarmes ont reçu de la prison de Lille, conduit à la frontière et remis à leurs collègues de Mouscron, le sieur Baudry Félix, 29 ans, réclamé par le Parquet de Tournai, pour vol qualifié.

UN INTERDIT DE SEJOUR

Pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, la gendarmerie a arrêté et conduit au parquet le sieur Bettem Jules, 36 ans, journalier, sans domicile connu.

A LA F. A. DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Réunion mensuelle du Groupe du Brun-Pain. — La commission des Anciens Combattants du Groupe du Brun-Pain invite ses adhérents à la réunion mensuelle qui aura lieu au siège du groupe, 159, rue du Brun-Pain aujourd'hui mercredi 21 mars à 19 h. 30 très précises du soir. Elle compte que ses membres viendront nombreux à cette réunion, à laquelle seront données des communications très importantes et qui se terminera par une brillante tombola.

JEUNESSE DU BLANC-SEAU

C'est ce soir à huit heures qu'a lieu, au Cinéma Printania, rue de Mouvaux, la fête au profit de la section féminine inscrite aux Concours de la Fête Fédérale de Monaco.

Vu l'importance du programme, la fête commencera très exactement à 8 heures ; les portes seront ouvertes à 7 h. 30.

Le Comité invite les spectateurs à prendre leurs places avant l'ouverture pour ne pas gêner les artistes.

CERCLE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS

Concours des œufs de Pâques

Le concours des œufs de Pâques est ouvert à tous les sociétaires, le dimanche 1 er avril, au stand du tir national, rue de Gand. Les séances auront lieu : le matin, de 9 heures à 12 heures et le soir, de 14 h. 30 à 18heures.

La distribution des œufs sera faite le même soir au Cercle, à partir de 19 h. 30.

Concours de tir

Le concours de tir du printemps, comportant de nombreux prix de valeur, consistant en objets d'utilité, devant être disputé entre les membres actifs de la Société, commencera le dimanche 8 avril et terminera le dimanche 27 mai.

Les séances auront lieu: Les dimanches 8 avril, 15 avril, 22 avril, le matin de 8 heures à 12 heures — Les dimanches 29 avril, 6 mai, 13 mai, le soir de 14 h. 30 à 18 heures.— Le dimanche 27 mai, le matin de 8 heures à 12 heures, le soir, de 14 h. 30 à 18 heures.

CONCERT AU THEATRE MUNICIPAL

Voici le programme du concert qui sera donné par l'« Orphéon des Travailleurs » et le « Club Symphonique Tourquennois », samedi 24 mars, au Théâtre Municipal :

1re partie. — Parade des Bleuets (Balay) ; Prométhée, ouverture (Beethoven) ; Les joueurs de vielle (de la Tombelle) et Faust, chœur des soldats (Gounod), par l'Orphéon des Travailleurs ; Chanteur de genre, M. Lemarchand ; Variations (Boellmann), Kol Nidrei (Bruch); Sérénade Espagnole (Glazounow), par M. Gaston Desoblin, violoncelliste; Pasquilles du Broutteux, M. Jules Watteeuw.

2e partie. — Fantaisie sur Lakmé (Delibes-Tavan), par le Club Symphonique Tourquennois ; Poésies, Mlle Yvonne Nys ; La plainte du Clocher (Balay), par le Club Symphonique Tourquennois ; Chanteur de genre, M. Lemarchand ; Quentin Durward, trio (Gevaert), par MM. Charles Duquesnoy, Vanasnof et L. Dubois ; « La consigne est de ronfler », comédie en 1 acte.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 23 mars, « Primerose », pièce de Robert de Flers et J. de Caillavet, avec M. Charles Baret, dans le rôle du cardinal de Mérance.

— Dimanche 25 mars, clôture de la saison théâtrale; matinée de grand gala, à 3 heures, avec le concours de Mme Dyna Beumer, MM. Sellier, Carbelly et Rudier : « Faust », opéra en 5 actes, musique de Ch. Gounod; le soir, à 8 heures, avec le concours de Mlle Suz. Brévil et de M. E. Warney, « La Veuve Joyeuse ».

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Simonne Vankelegon, rue de Constantine, 12. — Solange Dupuis, rue Alexandrie, 43. — Denise Depoorcq, rue du Général Dampierre, 4. — Gilberte Dubus, quai du Halot, 94. — Maurice Vanlerberghe, rue de Gand, 209. — Gisèle Hostyn, rue de la Fin de la Guerre 203. — Agnès Roels, rue de Verdun, 51. — Henriette Roels, rue de Verdun, 51. — Michel Bouin, rue de la Cloche, 96.

PUBLICATIONS. — Maurice Hénin, journalier et Marie Bogaert, s. p. — Paul Coorneman, mécanicien et Marie Wallet, ourdisseuse.

DECES. — Achille Desfrennes, 63 ans, rue d'Anvers, 32. — Geneviève Rousseau, 5 ans, rue des Coulons, 14. — Victor Dhoosche, 72 ans, rue du Tilleul, 46. — Clémentine Lebrun, 82 ans, rue de Lille, 121. — Georges Métophis, 74 ans, rue Nationale, 122.

MOUVAUX

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu demain jeudi à 16 h. 30, à l'Hospice, rue de l'Hospice.

ETAT CIVIL. — Publications. — Marcel Six, rattacheur et Madeleine Archie, doubleuse. — Narcisse Hensel, peintre et Malvina Valet, visiteuse. — Emile Dutrieux, carreleur et Suzanne Herneheim, piqurière.

Décès. — Poulain Rosine, 63 ans, rue du Château, 30.

LILLE

Une grave collision d'autos rue Nationale

DEUX DAMES ONT ETE BLESSEES

La nuit dernière vers 23 heures 50, une grosse auto limousine No 65 D5 appartenant à M. Charles Sneider, industriel rue Gantois, 83 et pilotée par le chauffeur Georges Dupraz, longeait la rue de l'Hôpital-Militaire.

Dans la voiture se trouvait Me Schneider, Me Perron demeurant rue d'Angleterre, Me Belle et sa fille habitant la même rue, qui rentrait de la représentation de l'Alhambra.

L'auto allait traverser la rue Nationale, lorsqu'un choc violent se produisit.

Un auto-touriste No 4166 D, conduite par son propriétaire M. Wiffels Pierre entrepreneur de transports à Croix, rue de la Gare, 119 bis, qui était accompagné de son frère Henri et qui arrivait à vive allure de la direction du boulevard de la Liberté, prit le premier véhicule en écharpe. Sous la violence de la collision, la lourde auto de M. Schneider fut projetée de l'autre côté de la rue où elle se renversa.

Le chauffeur Dupraz qui était indemne, se précipita au secours des voyageuses et avec l'aide de passants on les retira de leur fâcheuse situation, par la portière qui se trouvait au-dessus.

Heureusement personne n'était grièvement blessé. Seules MMmes Schneider et Belle se plaignent de contusions. Elles ont aussitôt été reconduites à leurs domiciles.

Quant à l'auto tamponneuse, elle se trouvait dans un piteux état. Tout l'avant était défoncé et l'essieu de la roue avant gauche brisé.

MM. Wiffels sont également sortis indemnes de cet accident.

Les dégâts matériels sont importants et une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

FUNERAILLES

Vous êtes priés d'assister, aux obsèques nationales du

Sous-Lieutenant Pierre Colpin

du 17e bataillon de chasseurs alpins, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de Haute-Silésie,

mort pour la France, à Büer (Ruhr), le 10 mars 1923, à l'âge de 23 ans, qui auront lieu le mercredi 21 mars, à 11 heures et demie, à l'église Saint-Maurice, à Lille, et aux convoi et service qui seront célébrés le jeudi 22 mars, en l'église de Flers-Bourg, où aura lieu l'inhumation.

Réunion à l'église de Flers.

Tramways Mongy Lille-Leers, départ de Lille à 9 h. 20; arrêt, Flers, rue de la Mairie.

De la part des familles COLPIN et WILLOQUEAUX

Il ne sera pas envoyé de faire part.

Pompes Funèbres Générales, 82, rue Nationale, Lille. 14.696.

EN BELGIQUE

UN EVENEMENT MUSICAL A MOUSCRON

En mai prochain à l'occasion de l'inauguration du monument aux combattants, aura lieu à Mouscron, un événement musical sans précédent dans la ville.

Une « Cantate allégorique », composée par M. G. Stroobandt, professeur à l'école moyenne, sera chantée par plus de 1.500 enfants de toutes les écoles de l'agglomération Mouscronnoise et accompagnée par différents corps de musique locaux.

UN GRAND CONCERT A TOURNAI

Le grand concert annuel (second d'abonnement 1923) aura lieu à la Halle-aux-Draps, le dimanche 8 avril prochain, à 2 h. 15.

Au programme : « Salomon » de Haendel, oratorio en trois parties, exécuté pour la première fois en langue française.

Solistes : Mme Jeanne Campredon, de l'Opéra, soprano ; Mmes Abby Richardson, contralto et Olympe Garcia, soprano, de l'Opéra-Comique ; MM. Maurice Weynandt, ténor, des Concerts Colonne, et Raymond Gilles, basse, de l'Opéra-Comique.

Le bureau de location sera ouvert sans frais, maison Decallonne, Grand'Place, à partir du lundi 26 mars. Prix des places : 12, 8 et 5 fr.

LA VIE OUVRIERE

A WATTRELOS

DANS LE TEXTILE

Nous avons annoncé que les 150 ouvriers composant l'équipe de l'après-midi de la filature « La Lainière », avaient cessé le travail lundi, pour se solidariser avec un de leurs camarades qui venait d'être congédié par la Direction.

Hier matin, l'équipe de fileurs qui devait prendre le travail, comprenant également 150 ouvriers entendant également se solidariser avec l'ouvrier congédié, a fait grève.

Une réunion générale a été tenue à la Maison du Peuple. L'ouvrier congédié a engagé ses camarades à reprendre le travail. Jusqu'à présent aucune décision n'a été prise.

UNION DÉPARTEMENTALE UNITAIRE DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD

Une lettre ouverte

AUX SYNDICATS SOCIALISTES ET CEGETISTES, AUX SYNDICATS CHRETIENS ET INDEPENDANTS, AUX NON SYNDIQUES DE TOUTES CATEGORIES

Une lettre ouverte a été adressée le 20 mars par le Comité permanent de la Commission interrégionale des Syndicats Unitaires de Roubaix-Tourcoing et environs aux Syndicats désignés ci-dessus, ainsi qu'au Préfet du Nord, à l'inspecteur divisionnaire du travail et à différents journaux.

La conclusion de cette lettre consiste en une offre de réunion d'une commission mixte ouvrière afin de déterminer le coefficient actuel du coût de la vie.